

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
CONSEIL MUNICIPAL  
MERCREDI 5 FEVRIER 2025 - 19H00**

- *Approbation du Procès-verbal de la séance du lundi 9 décembre 2024 - 19H00. Adopté à l'unanimité*
- *Approbation de l'ordre du jour*
- *Désignation du secrétaire de séance : Jacques REYNAUD*
- *Information au conseil municipal des décisions du Maire*
  - *Convention de mise à disposition 2025 d'un local et de la place du Marché de Maubec-Coustellet à l'association Marché Paysan*

**1. Attribution d'une aide financière aux habitants de Maubec pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE)**

Renouvellement de l'aide financière votée en 2024 et attribuée pour l'achat de VAE, vélos cargos et de vélos classiques. Montant de la subvention : 25% du coût total d'achat TTC. Ce montant est plafonné à 150 €. Par ailleurs, pour pouvoir prétendre à cette subvention de la Commune, le prix d'acquisition ne devra pas excéder 3 000 €. Cette opération est limitée à une acquisition par famille. Les crédits budgétaires seront affectés pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

**Vote : unanimité**

**2. Révision des tarifs des droits de place, terrasses et locations salle polyvalente et salle des fêtes**

<b>REGIES COMMUNALES</b>	
<b>Droits de place</b>	
0 à 5 mètres	12 €/j
0 à 5 m (avec électricité)	15 €/j
> à 5m	24 €/j
> à 5m (avec électricité)	27 €/j
Cirques et spectacles (<50 places)	35€ (1/3 jour)
Cirques et spectacles (>50 places)	55€ (1/3 jour)
Terrasse ouverte	20€/m2/j
Terrasse fermée	30/m2/j
<b>Location salle polyvalente</b>	
résidents commune 1 fois/an/foyer	300 €
au-delà d'une fois	600 €
Extérieurs	600 €
Associations maubecquoises	gratuit
Assemblées et apéritifs résidents (particuliers)	150 €
Assemblées et apéritifs extérieurs (et professionnels)	300 €
Activités associatives (location)	5€/h
Cautions	200 €
	1 000 €
<b>Location salle des fêtes</b>	
résidents commune 1 fois/an/foyer	700 €
au-delà d'une fois	1 200 €
Extérieurs	1 200 €
Associations maubecquoises (la 1ère gratuite)	150 €
Assemblées et apéritifs résidents (particuliers)	200 €
Assemblées et apéritifs extérieurs et professionnels à but non lucratif	400 €
Cautions	200 €
	1 000 €

**Vote : unanimité**

### 3. Finances : ouverture anticipée des crédits d'investissement 2025

Chapitre	Budget 2024	Ouverture anticipée 2025
204	36 011,00 €	9 000 €
21	416 876,76 €	104 000 €
23	720 000,00 €	180 000 €
TOTAL	1 172 887,76 €	293 000 €

*Vote : unanimité*

### 4. Approbation de la révision des statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon *Vote : unanimité*

### 5. Convention relative au service commun d'instruction du droit du sol avec la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse

Le conseil communautaire de LMV Agglomération est chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme de la Commune depuis 2015. Cette nouvelle convention est établie pour la période 2025/2027.

*Vote : unanimité*

### 6. Aide financière pour la destruction des nids de frelons asiatiques 2024

Renouvellement du dispositif voté en 2024, à savoir une participation de la commune à hauteur de 50% de la dépense et limitée à 50 €.

*Vote : unanimité*

### 7. Désignation des délégués au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

Michel REY délégué du collège des élus et Jennifer SPRING déléguée du collège des agents.

*Vote : unanimité*

### 8. Approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

La procédure de modification simplifiée n°2 porte sur :

- Point n°1 : rectification d'une erreur matérielle sur la page de garde
- Point n°2 : modifications des emplacements réservés
- Point n°3 : mise à jour des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Point n°4 : mise à jour du règlement et du zonage

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que conformément au Code de l'Urbanisme, le projet de la modification simplifiée a été notifié pour avis aux Personnes publiques et Associées, a fait l'objet d'une saisine de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale et d'une saisine de la Commission Départementale de protection des espaces naturels agricoles et forestiers.

Certaines des remarques réceptionnées ont nécessité un ajustement mineur du dossier porté à l'approbation du conseil. Ces ajustements ont été réalisés au titre de l'article L. 153-47 du code de l'urbanisme et sont consultables sur le document précité.

Le projet de modification simplifiée et l'exposé de ses motifs ont été mis à disposition du public pendant un mois du 20 décembre 2024 au 24 janvier 2025.

*Vote : unanimité*

*Le Maire lève la séance à 20h10*

Le Maire,  
Frédéric MASSIP

